

# NG

Numéro 8 - Novembre 2023

**NOUVEAU GENEVOIS**  
MAGAZINE DU PLR GENÈVE



**ÉDITO**

*Deuxième tour de l'élection au  
Conseil des États: mobilisons-nous!*

**DOSSIER**

*Parlement fédéral:  
résultats et première analyse*

**PLR GENÈVE**

*Un budget 2024 de transition*

# RESTONS MOBILISÉS!

**CONSEIL DES ÉTATS : SECOND TOUR**

# Agenda

## NOVEMBRE

12 NOVEMBRE 2023

**Élection du Conseil des États**  
Second tour.

29 NOVEMBRE 2023

**Assemblée des délégués**  
Veyrier, détails à venir.

## JANVIER

11 JANVIER 2024

**Apéritif des vœux**  
Détails à venir.

### LE NOUVEAU GENEVOIS EN VERSION ÉLECTRONIQUE

Savez-vous qu'il est possible de recevoir le *Nouveau Genevois* par mail à la place de l'envoi postal? Envoyez-nous un mail à [info@plr-ge.ch](mailto:info@plr-ge.ch) si vous souhaitez bénéficier de cette possibilité.

# Sommaire

## ÉDITO

Deuxième tour de l'élection au Conseil des États: mobilisons-nous!

## DOSSIER

Élections fédérales 2023

P. 3

## PLR GENÈVE

Les défis de la transition énergétique des bâtiments

Un budget 2024 de transition, mais peu satisfaisant

Objets pendants

P. 10

## PLR EN IMAGES

Retour en images sur une campagne riche en émotions, merci à tous!

P. 22

... et plus encore! Bonne lecture!

# Édito



Par Pierre Nicollier,  
Président du PLR Genève

## Deuxième tour de l'élection au Conseil des États: mobilisons-nous!

Chers membres,  
chers sympathisants,

Durant ces derniers mois, le PLR Genève a mené une intense campagne et je tiens à vous remercier chaleureusement pour votre investissement et votre soutien, que ce soit lors de nos actions de stand, de distribution de flyers, ou pour les contenus que vous avez partagés et envoyés à vos proches et connaissances.

Malgré la brillante réélection de Simone de Montmolin, meilleure élue genevoise et l'élection de Cyril Aellen, deuxième meilleur élu du canton au Conseil national, nous n'avons pas atteint nos objectifs de récupérer un troisième siège au Conseil national et d'assurer une présence au deuxième tour du Conseil des États. Vous retrouverez une analyse à chaud dans cette édition du *Nouveau Genevois* et une analyse à froid reste encore à venir.

Pour la première fois de notre histoire, nous avons effectué, lors d'une élection fédérale, une large alliance de la droite et du centre. Cette alliance a consisté en un apparentement au Conseil national, ainsi qu'un accord de soutien aux deux meilleurs élus pour le deuxième tour des élections du Conseil des États.

S'agissant du Conseil national, l'alliance genevoise a vu un gain de deux sièges, totalisant désormais sept élus sur douze dans la délégation au Conseil national. Ce gain permet une représentativité des Genevoises et des Genevois à Berne, plus conforme aux équilibres politiques dans le canton. Elle ne nous a cependant pas permis d'élire un troisième représentant PLR.

Concernant le Conseil des États, nous prenons acte de la troisième place de Simone de Montmolin au sein de l'alliance. Nous constatons également une volonté forte de l'électorat de voir un

changement au sein de la représentation genevoise. Plus de la moitié des soutiens à notre candidate ont également voté pour Céline Amaudruz ou Mauro Poggia.

Les délégués du PLR Genève ont donc accepté le retrait de notre candidate au Conseil des États, qu'ils remercient. Ils ont également confirmé la décision du mois de juillet de soutenir les deux candidats de l'alliance encore en lice, soit Céline Amaudruz et Mauro Poggia, ainsi qu'un appel clair à la mobilisation des membres pour permettre au canton de retrouver une représentativité de droite au Conseil des États.

Le PLR appelle donc à une union des forces de droite, multiples et évolutives. Et si des points de divergences demeurent, seule une union forte pourra permettre de mener une politique de droite responsable, pour des finances saines, une fiscalité équilibrée, une économie prospère fondée sur la liberté d'entreprendre

et attentive à ne laisser personne au bord du chemin.

Jusqu'au 12 novembre, nous vous invitons à participer pleinement aux actions en soutien aux candidats de l'alliance.

En votant le ticket Poggia-Amaudruz, la droite genevoise a une chance de retrouver sa place à la Chambre des Cantons.

RESTONS MOBILISÉS pour faire gagner la droite au Conseil des États!

**Avec mes remerciements pour votre engagement et mes meilleurs messages.**

### RÉDACTION

Le *Nouveau Genevois* est l'organe officiel du PLR Les Libéraux-Radicaux Genève. Les articles ne reflètent toutefois pas nécessairement l'opinion du parti.  
13, boulevard Émile-Jaques-Dalcroze · 1205 Genève  
[info@plr-ge.ch](mailto:info@plr-ge.ch)

### ÉDITEUR RESPONSABLE

PLR Genève · T 022 818 42 42

### RÉDACTRICE EN CHEF

Simone Cartier · [simone.cartier@plr-ge.ch](mailto:simone.cartier@plr-ge.ch)



### ABONNEMENT

Paraît 9 fois par an  
Abonnement (1 an): Fr. 60.–  
Abonnement et adhésion au PLR: Fr. 100.–  
Abonnement de soutien: Fr. 200.–

### CRÉATION ET RÉALISATION

s agence

### CRÉDITS MAGAZINE

Béatrice Devènes, Iryna, Monika Flueckiger, Samuel Lopes, Stéphane Beer/Agence Jouvency, Stéphane Courbat/Agence Inovatio

### MARKETING & PUBLICITÉ

Contactez la rédaction · [info@plr-ge.ch](mailto:info@plr-ge.ch) · T 022 818 42 42

### IMPRESSION

Atar Roto Presse SA · CP 565 · 1214 Vernier · [atar.ch](http://atar.ch)

**myclimate**  
neutral  
Imprimé



[myclimate.org/01-23-143403](http://myclimate.org/01-23-143403)

# DOSSIER

## ÉLECTIONS FÉDÉRALES 2023

# Le PLR appelle à la mobilisation pour le 2<sup>e</sup> tour de l'élection au Conseil des États

Lors des élections fédérales du 22 octobre 2023, le PLR Genève a maintenu ses deux sièges au Conseil national, avec la brillante réélection de Simone de Montmollin, meilleure élue genevoise, et l'élection de Cyril Aellen, qui fait le deuxième meilleur score du canton

et qui entre au Conseil national. Parallèlement, la droite genevoise a récupéré deux sièges, totalisant désormais sept sièges sur douze dans la délégation genevoise au Conseil national. Il s'agit maintenant de retrouver une représentativité de la droite au Conseil des États.

Réunis en assemblée le 23 octobre dernier, les délégués du PLR Genève ont validé le soutien aux deux candidats de l'alliance encore en lice et ont appelé à la mobilisation pour le deuxième tour des élections au Conseil des États.

LE PLR FÉLICITE TOUTES LES CANDIDATES ET TOUS LES CANDIDATS POUR LEUR CAMPAGNE : SIMONE DE MONTMOLLIN, CYRIL AELLEN, DIANE BARBIER-MUELLER, LIONEL HALPÉRIN, ALEXANDRE DE SENARCLENS, VÉRONIQUE KÄMPFEN, AINSI QUE LA LISTE DES JEUNES LIBÉRAUX-RADICAUX : GRÉGOIRE ODIER, ROMANE BAGNOUD, MAXIME CABOT, ESTELLE TANARI ET ALEXIS COUNINIOTIS.

**NOUS SOMMES FIERS DE LEUR ENGAGEMENT SANS FAILLE POUR NOTRE PARTI!**



**Un grand merci  
pour vos voix !**

Cyril Aellen et Simone de Montmollin

# Une vue d'ensemble des élections fédérales du 22 octobre 2023

LORSQUE NOUS EXAMINONS LES RÉSULTATS DES ÉLECTIONS DU 22 OCTOBRE 2023 EN SUISSE, PLUSIEURS TENDANCES ET DYNAMIQUES POLITIQUES ÉMERGENT, DESSINANT UN PAYSAGE EN CONSTANTE ÉVOLUTION. MOHAMED ATIEK, VICE-PRÉSIDENT DU PLR GENÈVE, NOUS PRÉSENTE ICI UNE ANALYSE DE CES RÉSULTATS AINSI QUE DES PISTES D'AVENIR POUR NOTRE PARTI.



Par Mohamed Atiek

## TENDANCES FÉDÉRALES: L'HÉGÉMONIE DE L'UDC ET LA DÉFAITE DES PARTIS ÉCOLOGISTES

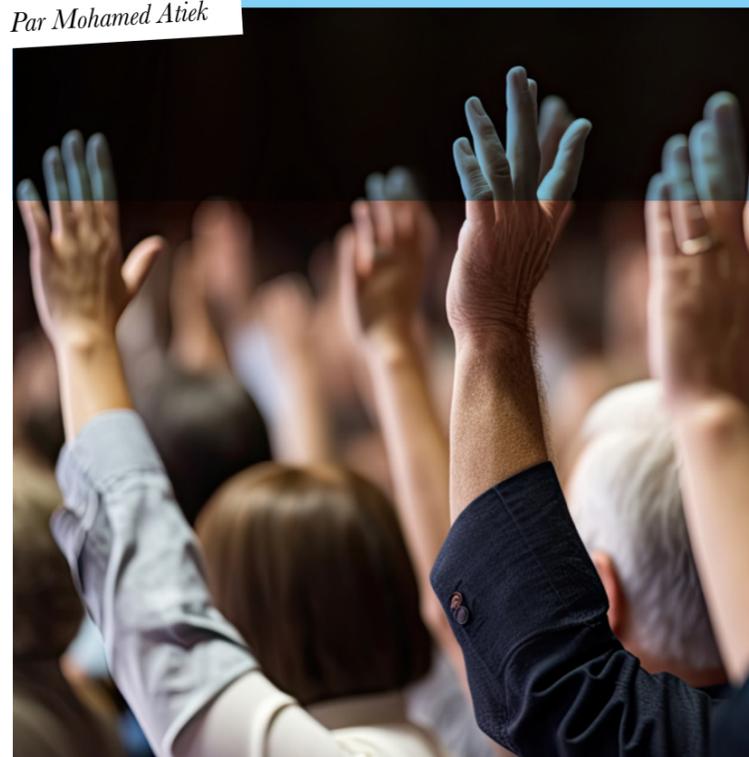
Au niveau national, l'Union démocratique du centre (UDC) s'est à nouveau imposée sans conteste comme le grand vainqueur de ces élections en obtenant 27,9 % des suffrages, consolidant ainsi sa position dominante en tant que premier parti de Suisse. L'instabilité géopolitique a permis à l'UDC de remettre au premier plan son thème fétiche, l'immigration.

Cependant, il est important de noter que ces élections ont également mis en évidence la défaite des partis écologistes, à savoir les Verts et les Vert'Libéraux. Cette tendance s'inscrit dans une dynamique plus large qui reflète les difficultés rencontrées par les partis écologistes en Europe.

Effectivement, si cette évolution peut paraître paradoxale au vu du message récurrent sur l'urgence climatique martelé par les écologistes, il semble toutefois que les préoccupations économiques, telles que le pouvoir d'achat ou encore « la fin du mois avant la fin du monde », ont pris le pas sur les questions environnementales dans l'esprit de l'électorat suisse. L'urgence climatique semble avoir été reléguée au second plan, malgré la multiplication des événements climatiques extrêmes. Il est également probable que les partis écologistes aient souffert

des actions de leurs militants radicaux. Ces actions ont parfois suscité la colère de la population.

Le Parti Libéral-Radical (PLR), quant à lui, conserve péniblement sa troisième place avec 14,3 % des voix, légèrement devant le Centre avec 14,1 % de l'électorat, bien que derrière l'ex-Parti Démocrate-Chrétien (PDC) en nombre de sièges. Alors que les coûts de la santé font partie des thématiques prioritaires de la population, la proposition d'assurance maladie *low cost* semble avoir été mal comprise et mal accueillie par la population, et ce malgré l'annonce d'une augmentation record des primes d'assurance maladie en période d'inflation. Le PLR est perçu comme étant le parti des *lobbies* des assurances. Cette perception a rendu cette proposition peu crédible. Pire, elle a donné le sentiment que pour baisser les primes, il fallait affaiblir l'assurance maladie et potentiellement créer une classe de citoyens de seconde zone n'ayant pas accès aux mêmes prestations médicales. L'effort à accomplir était donc du côté de l'assuré qui se sent déjà essoré.



## Ces résultats au Conseil national reflètent la grande volatilité des sièges au sein de la députation genevoise à la Chambre basse.

### CONSEIL NATIONAL : UNE VOLATILITÉ DES SIÈGES TRÈS IMPORTANTE À GENÈVE

Au niveau du Conseil national, des changements notables ont également été observés à Genève. Le retour du Mouvement Citoyens Genevois (MCG) est à souligner, tandis que les Verts Libéraux ont perdu leur unique siège acquis en 2019. Ensemble à Gauche, après avoir été évincé de la députation genevoise en raison de son morcellement, est aujourd'hui écarté du Conseil national. Les Verts ont perdu un siège au profit du Parti Socialiste (PS) qui a su placer au centre de son programme les préoccupations sociales, notamment le pouvoir d'achat et la question des primes d'assurance maladie.

Ces résultats au Conseil national reflètent la grande volatilité des sièges au sein de la députation genevoise à la Chambre basse. En effet, dans un système proportionnel comprenant seulement douze sièges, la « prime au sortant » est relative, et l'importance des apparentements est cruciale. C'est grâce à ces apparentements que les Verts Libéraux avaient pu obtenir leur siège en 2019. Aujourd'hui, sans apparentement, le parti écologiste du centre gauche peine à conserver son siège malgré la notoriété certaine de Michel Matter, Président de l'Association des médecins de Genève.

Le MCG profite largement des apparentements de l'alliance de droite en récupérant son siège perdu en 2019 et en en gagnant un de plus au passage. L'apparement combiné à la notoriété de Mauro Poggia, renforcée par sa visibilité pendant la pandémie de Covid-19, a conduit à une progression fulgurante du MCG.

Parmi les faits saillants de ces élections au Conseil national, on peut noter l'élection d'Estelle Revaz (PS), une nouvelle venue en politique, alors que beaucoup d'observateurs s'attendaient à l'élection de Sami Kanaan, Conseiller administratif socialiste en Ville de Genève. Du côté des Verts, Isabelle Pasquier a été éjectée de la députation.

Au PLR, il convient de noter que Simone de Montmollin a été la mieux élue du canton, avec à ses côtés Cyril Aellen qui récupère le siège de Christian Lüscher. Enfin, à l'UDC, Charles Poncet récupère le siège de Thomas Bläsi, sortant, certes depuis seulement six mois, mais qui a acquis de la visibilité durant cette période, terminant à la 3<sup>e</sup> place sur sa liste.

Si l'alliance n'a pas profité cette fois-ci au PLR, elle a au moins montré au MCG et à l'UDC que le PLR tient ses engagements. Par ailleurs, pour qu'une alliance fonctionne sur le long terme, il semble nécessaire que la chance tourne. Il était donc temps que le MCG et l'UDC profitent aussi

de cette alliance, après que le PLR et le Centre en aient profité lors des élections cantonales au printemps 2023.

### CONSEIL DES ÉTATS : PERSPECTIVES D'UNE BATAILLE DÉCISIVE POUR LE SECOND TOUR

Le premier tour des élections au Conseil des États a réservé des surprises, notamment avec la performance impressionnante de Mauro Poggia (MCG), ancien conseiller d'État, qui a obtenu 35,2 % des voix. Il était suivi de près par Lisa Mazzone (Verts) et Carlo Sommaruga (PS), tous deux obtenant plus de 34 % des voix. Céline Amaudruz (UDC) est arrivée en quatrième position avec 25,8 %, tandis que Simone de Montmollin (PLR) a atteint la cinquième place avec 18,2 %. Vincent Maître (Centre) a obtenu 14,4 % des suffrages, et Michel Matter (Verts Libéraux) 11,6 %. Les candidats de l'extrême gauche ont respectivement obtenu moins de 2 % et un peu plus de 3 % des voix.

Le premier tour au Conseil des États a mis en évidence la fragmentation de la droite genevoise, qui regroupait quatre partis allant du Centre au MCG en passant par le PLR et l'UDC. Chacun des partis présentait des candidats compétents pour le poste de Conseiller aux États. La percée de Mauro Poggia est particulièrement notable, illustrant sa forte base

d'électeurs et sa popularité transpartisane.

Le deuxième tour au Conseil des États s'annonce comme une bataille décisive, avec une compétition féroce entre la gauche unie et la droite, incarnée par Mauro Poggia et Céline Amaudruz. Les électeurs des Verts Libéraux pourraient également influencer les résultats, créant une incertitude sur l'issue de l'élection. Par ailleurs, la gauche semble avoir peu de marge de progression, avec un réservoir de voix relativement faible, notamment une partie de celles de Michel Matter (11 %) et celles de l'extrême gauche (5 %). La droite, quant à elle, dispose du réservoir de voix du PLR (18 %), du Centre (14 %) ainsi que d'une partie du réservoir des voix des Verts Libéraux (11 %). Si la droite venait à voter d'une manière aussi compacte que la gauche, il serait possible de déloger les deux candidats sortants. Reste encore à la droite souverainiste de convaincre les électeurs de la droite libérale et du centre, ce qui est une autre paire de manches.

En somme, ces élections ont bouleversé le paysage politique genevois, avec un deuxième tour au Conseil des États qui promet d'être l'une des compétitions les plus âprement disputées depuis un long moment.



*Trois femmes et trois hommes, tous indiscutablement compétents, ont fièrement représenté les couleurs du PLR. Il est rare, toutes tendances politiques confondues, de disposer d'une liste d'une telle qualité.*

### QUID DU PLR GENÈVE ?

Il convient de souligner ici la valeur exceptionnelle de la liste du PLR au Conseil national. Trois femmes et trois hommes, tous indiscutablement compétents, ont fièrement représenté les couleurs du PLR. Il est rare, toutes tendances politiques confondues, de disposer d'une liste d'une telle qualité.

Toutefois, dans un système proportionnel avec seulement douze sièges disponibles, la valeur des candidats ne suffit guère à garantir l'élection et la proportionnelle peut se révéler impitoyable. Dès lors, avant de convaincre la population avec des candidats de qualité, il convient pour le parti de proposer des solutions convaincantes aux problèmes concrets qui préoccupent les citoyens au moment des élections. Lors de ces élections, les thèmes de l'assurance maladie, du pouvoir d'achat et de l'immigration se sont imposés, en raison de la conjoncture économique particulièrement difficile, de l'annonce d'une augmentation inédite des primes d'assurance maladie en période d'inflation ainsi que d'une situation géopolitique instable.

Force est de constater que le PLR n'a pas réussi à présenter des solutions convaincantes dans ces domaines. Lorsque les citoyens s'inquiètent de leur pouvoir d'achat, le PLR répond en proposant une imposition individuelle des personnes physiques. Pour les préoccupations concernant les hausses des primes d'assurance maladie, le PLR avance l'idée d'une assurance *low cost*. En ce qui concerne les inquiétudes concernant l'immigration et la sécurité, le PLR propose une approche « ferme mais juste ». Bien que ces positions puissent être perçues comme nuancées et responsables, elles semblent ne pas être suffisamment tranchantes pour la population.

Le PLR ne peut plus se contenter, sous prétexte de responsabilité, de demander à la population de travailler plus longtemps pour gagner moins tout en lui demandant d'épargner davantage et de réduire ses dépenses. Le PLR ne peut plus se limiter, sous couvert de la solidarité, de demander aux femmes de travailler plus longtemps tout en pénalisant le pouvoir d'achat de l'ensemble de la population par le biais de l'augmentation de la TVA. Bien que ces décisions puissent être motivées par des raisons structurelles ou conjoncturelles,

elles ne peuvent constituer le seul bilan significatif du PLR, avec la fusion de Crédit Suisse et d'UBS. Ces éléments ne suscitent guère l'enthousiasme des citoyens et réduisent le PLR à un simple parti de gestionnaire rigoureux des affaires de l'État.

En conclusion, si le PLR ne souhaite pas sacrifier l'honnêteté en proposant des solutions simplistes à des problèmes complexes, il doit au moins montrer qu'il est un moteur de projets d'envergure visant à améliorer la qualité de vie des citoyens. Le PLR doit être le leader qui montre la voie pour répondre aux grands défis qui nous attendent. Cela pourrait contribuer à un avenir meilleur pour la Suisse, et à plus forte raison Genève, plutôt que de se cantonner au rôle de gestionnaire rigoureux des affaires de l'État.

*Il convient pour le parti de proposer des solutions convaincantes aux problèmes concrets qui préoccupent les citoyens au moment des élections.*

*Le premier tour au Conseil des États a mis en évidence la fragmentation de la droite genevoise, qui regroupait quatre partis allant du Centre au MCG, en passant par le PLR et l'UDC.*

# Les défis de la transition énergétique des bâtiments

LES QUESTIONS ÉNERGÉTIQUES SONT AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS DES GENEVOIS. LA RÉNOVATION DU PATRIMOINE BÂTI, QUI REPRÉSENTE À LUI SEUL PRÈS DE 26% DE NOS ÉMISSIONS DE CO<sub>2</sub> À L'ÉCHELLE DE LA CONFÉDÉRATION, EST UNE PRIORITÉ. ADRIEN GENECAND, DÉPUTÉ AU GRAND CONSEIL, NOUS DÉCRYPTE ICI CE SUJET D'ACTUALITÉ TRÈS TECHNIQUE.



Par Adrien Genecand



*Le regain d'intérêt de la population pour les questions énergétiques a connu une accélération spectaculaire ces dix-huit derniers mois.*

## UN SUJET BRÛLANT

Le dernier vote du Grand Conseil sur la rénovation énergétique des bâtiments suscite passablement de débats, il est donc important de prendre le temps d'y revenir dans les pages du *Nouveau genevois*.

Avec un peu de recul, il faut admettre que le regain d'intérêt de la population pour les questions énergétiques a connu une accélération spectaculaire ces 18 derniers mois. Le début du conflit aux frontières de l'Europe et ses conséquences sur le prix, notamment de l'énergie et du gaz, n'y est sans doute pas étranger.

carburants (sans l'aéroport), le mazout et le gaz naturel composant le reste du mix pour 70 %.

Ces éléments posés, revenons sur l'objet de la discordance : la rénovation énergétique des bâtiments, ou plutôt son financement. Tout le monde s'accordant à faire de cette rénovation du patrimoine bâti, qui représente à lui seul près de 26 % de nos émissions de CO<sub>2</sub> à l'échelle de la Confédération, une priorité. Pour information, ces émissions sont surtout dues à la consommation de combustibles fossiles pour le chauffage et la préparation d'eau chaude dans les bâtiments résidentiels et commerciaux. Il y a donc deux pistes pour traiter le problème :

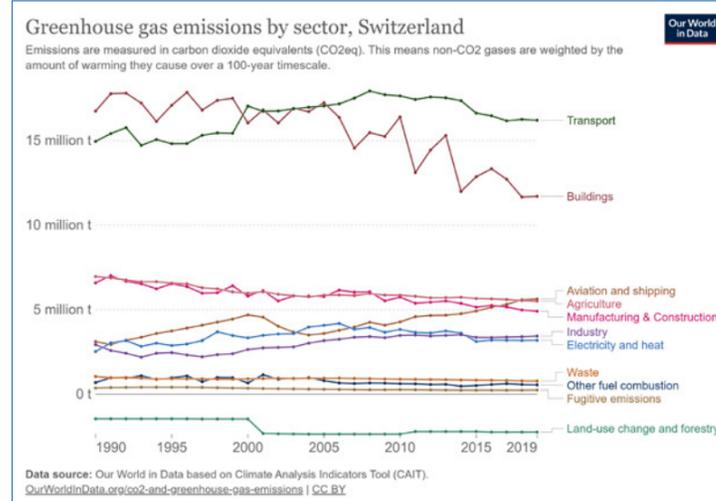
## LES ENJEUX

L'augmentation impressionnante du prix des matières premières en général en 2022 furent une douloureuse piqûre de rappel pour l'ensemble des habitants du canton quant à l'importance de ces enjeux. Les mesures d'économies étant insuffisantes et notre dépendance à l'étranger pour notre approvisionnement énergétique criante, il me semble important de commencer par rappeler quelques éléments pour saisir les ordres de grandeur.

Le site de l'Office cantonal de la statistique nous rappelle qu'à Genève au terme de l'année 2021 :

- › Nous n'avons produit qu'environ 30 % de notre électricité, le reste nous avons dû l'acheter hors canton (ces chiffres ne tiennent pas compte du CERN) ;
- › L'électricité ne représentait pas 30 % de l'énergie consommée en général. Les

La question des flux comme vous avez pu le lire plus haut semble hors de notre portée. Cela ne doit pas nous empêcher de promouvoir ce qui peut l'être, mais il convient de rester lucide sur les ordres de grandeur. La seule année de notre époque industrielle où il y a eu une diminution notable de notre consommation d'énergie fut celle du Covid en 2020. Sommes-nous prêts à vivre plus de quelques mois de confinement de façon durable ?



Source : Our World in Data

## ASSAINISSEMENT DU PARC IMMOBILIER GENEVOIS

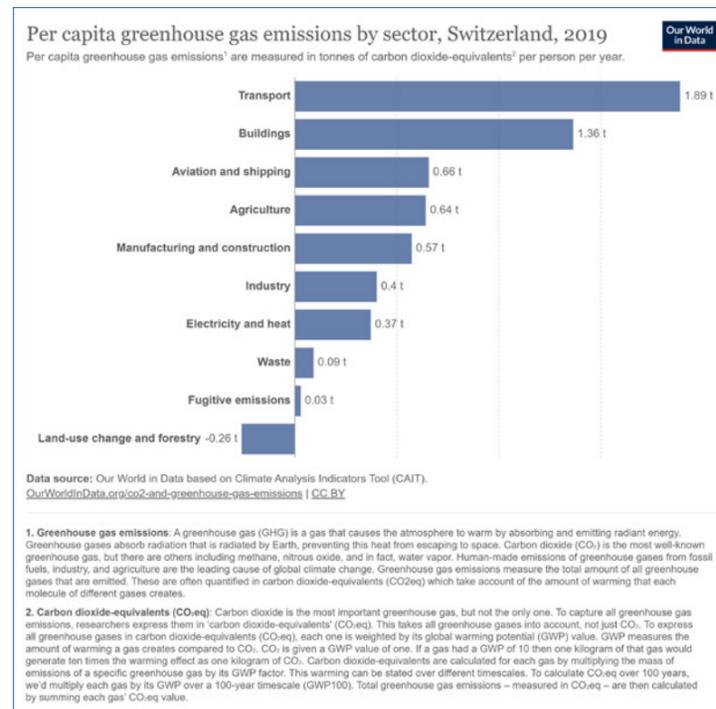
Concernant la rénovation et l'état du parc immobilier, il y a environ 15 000 bâtiments et 1200 villas qui sont concernés par les mesures d'assainissement (moins de 450m<sup>3</sup>/m<sup>2</sup>/an) imposées par le Conseil d'État par voie réglementaire en 2022. Rappelons-nous ici que si le parc genevois est parfois mal entretenu, c'est aussi parce que la LDTR est la loi la plus dissuasive de Suisse. Cette dernière ne permettant que marginalement de répercuter les frais sur les locataires. C'est pourtant ces derniers dans ce

domaine qui vont voir leurs charges diminuer après travaux.

Le canton de Genève utilise actuellement les IDC (Indice de dépense de chaleur) alors que le reste de la Suisse utilise le Certificat énergétique des bâtiments (CECB). L'IDC est un référentiel qui prend en considération le comportement des usagers (locataires ou propriétaires occupants). Il est donc fortement influencé par nos comportements. Le CECB mesure quant à lui la qualité de l'enveloppe au niveau énergétique.

- › La classe D correspond à un IDC < à 450 Mj/m<sup>2</sup>/an ou 125 KWh/m<sup>2</sup>/an
- › La classe F correspond à un IDC < à 680 Mj/m<sup>2</sup>/an ou 190 KWh/m<sup>2</sup>/an
- › La classe G correspond à un IDC > à 680 Mj/m<sup>2</sup>/an ou 190 KWh/m<sup>2</sup>/an

*Tout le monde s'accorde à faire de cette rénovation du patrimoine bâti une priorité.*



Source : Our World in Data

Il faut reconnaître que garder l'IDC permettrait aux propriétaires d'immeubles de mettre en place toutes sortes de mesures efficaces pour atteindre des seuils de dépassement significatifs. Mais cela ne permet pas non plus d'être très ambitieux car pour cela, il faut s'attaquer à l'enveloppe.

Pour ceux qui ne peuvent atteindre les objectifs fixés par ce biais – principalement les propriétaires de villas – il faut savoir que le besoin d'investissement pour ce type de rénovation sera égal ou supérieur à CHF 1000.-/m<sup>2</sup> de surface chauffée (Etude hepia – efficacité immobilier – Genève 2019). Preuve en est le crédit de près d'un milliard voté par le Grand Conseil pour les 293 bâtiments propriété de l'État il y a quelques mois. Il faut donc trouver un outil de financement pour soutenir les propriétaires désireux de faire plus que le strict nécessaire.

## SYNTHÈSE

En résumé, ce que la majorité du Grand Conseil a voté, le soir du jeudi 21 septembre 2023 et qui est maintenant suspendu en vertu de l'article constitutionnel 109 alinéa 5:

- › C'est d'abord des subventions énergétiques en faveur des propriétaires à hauteur de CHF 50 millions par année et pour une somme totale qui devrait être de CHF 500 millions. Avec l'aide de Berne il est possible que cette somme soit doublée;
- › Les propriétaires dont les bâtiments comportent des surfaces chauffées et construits avant le 1<sup>er</sup> janvier 1986 feront établir, à leurs frais un CEGB;

**Comme vous l'aurez compris ce débat, même s'il est très technique, est passionnant. De plus, c'est probablement l'enjeu majeur pour atteindre nos objectifs climatiques. Force est de constater qu'à ce stade les moyens financiers que le Conseil d'État souhaite engager ne sont pas à la hauteur des ambitions qu'il veut fixer aux citoyens. Le groupe PLR continuera à œuvrer pour trouver une solution pour le financement de ces travaux afin que Genève ne rate pas le virage de la transition énergétique.**

- › Les bâtiments dont la qualité énergétique correspond à la classe G devront faire l'objet de travaux pour entrer dans la classe D dans les 10 prochaines années et ceux de la classe F disposeront, eux, de 15 ans pour rejoindre cette même classe. Ce qui est très semblable aux délais que prévoyait le département du territoire, malgré ses déclarations intempestives. Ces délais sont d'ailleurs comparables à ceux d'autres cantons et favorisent la constitution de fonds de rénovation pour lesquels l'État devra proposer au Grand Conseil un mécanisme d'encouragement fiscal s'il ne souhaite pas mettre la main à son portemonnaie.

# Un budget 2024 de transition, mais peu satisfaisant

LE CONSEIL D'ÉTAT A PRÉSENTÉ SON PROJET DE BUDGET 2024, IL DÉPASSE POUR LA PREMIÈRE FOIS LES 10 MILLIARDS DE FRANCS. C'EST TROP. LE DÉFICIT ANNONCÉ DE 256 MILLIONS NE PEUT PAS NON PLUS NOUS SATISFAIRE. YVAN ZWEIFEL, DÉPUTÉ AU GRAND CONSEIL ET MEMBRE DE LA COMMISSION DES FINANCES, NOUS PRÉSENTE ICI UNE ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE NOTRE CANTON ET LES GRANDES LIGNES AFIN D'AMÉLIORER CE BUDGET ET DÉBUTER SEREINEMENT L'ANNÉE 2024.



Par Yvan Zweifel

*Le budget dépasse, pour la première fois les 10 milliards, ceci pour presque 520 000 habitants.*

## PRÉSENTATION DU BUDGET 2024

Le Conseil d'État a présenté son projet de budget 2024 en le qualifiant de budget de transition. Comme chaque année serait-on tenté de dire, mais vu le changement de législature et de majorité au sein de l'Exécutif, cela se justifie effectivement.

Un budget qui dépasse pour la première fois les 10 milliards, ceci pour presque 520 000 habitants. A titre de comparaison, le budget 2024 de notre canton est identique à celui de la Ville de Paris qui compte 2,1 millions d'habitants (*intra-muros*), donc un budget par habitant quatre fois supérieur !

Le budget du canton de Zurich s'annonce à environ 18 milliards pour une population de 1,6 millions, soit 11 250 francs par habitant à Zurich contre 19 230 francs par habitant à Genève, une différence de 70 % sans avoir l'impression que les Zurichois perçoivent 70 % de prestations en moins.

## DÉFICIT ANNONCÉ DE 256 MILLIONS

Le déficit annoncé de 25 millions ne peut évidemment pas nous satisfaire. C'est d'autant plus vrai au vu de la vitalité de notre économie qui permet une hausse importante des recettes fiscales de 7,2 %, ce qui devrait largement permettre d'offrir des

prestations de qualité à notre population tout en freinant la hausse des charges pour enfin dégager des excédents permettant de diminuer notre dette qui reste la plus élevée du pays après Bâle-Ville.

## EXCELLENTE SITUATION FINANCIÈRE DU CANTON

Il faut toutefois remarquer que, grâce aux efforts menés par notre Conseillère d'État en charge des finances, Nathalie Fontanet, ce déficit ne dépasse pas le déficit maximum admissible suite à l'adoption de la RFFA (réforme de l'imposition des entreprises), ceci pour la première fois depuis l'adoption de cette réforme fondamentale. En ce sens, le PLR respectera son engagement lié au vote populaire de 2019 concernant le déficit admissible. Par ailleurs, l'excellente situation financière du canton due à une économie florissante et, précisément, à l'entrée en vigueur de la RFFA,

clôt le débat à ce sujet, puisque de l'avis même du Président du Conseil d'État, Antonio Hodgers : « La RFFA a été largement absorbée et s'avère plus que positive pour Genève ».

## ANALYSE ET PISTES D'AVENIR

L'effort fourni pour les personnes morales doit maintenant aussi bénéficier aux personnes physiques qui, en période de hausse des charges, notamment énergétiques ou liées aux primes d'assurance-maladie, souffrent et doivent pouvoir profiter d'un bol d'air fiscal bienvenu. Le PLR s'engagera en ce sens, dans l'esprit de son projet de loi 12247 visant une baisse de 5 % de la fiscalité pour tous, à diminuer enfin la pression fiscale de tous les Genevois. Il s'efforcera également de faire voter le plus promptement possible le projet de loi 13345 visant à alléger la fiscalité de

l'outil de travail qui touche directement les entrepreneurs de notre Canton.

Par ailleurs, le PLR regrette amèrement de n'avoir pas été entendu lors de précédentes années fastes qui auraient dû permettre de mettre de côté des moyens, notamment en diminuant notre dette, afin d'être prêt, lors de crises graves, pour aider efficacement notre population. Il est piquant d'écouter aujourd'hui la gauche s'égosiller contre la hausse des coûts de l'énergie ou des primes d'assurance-maladie et demandant avec force des moyens supplémentaires pour aider les plus précarisés, alors qu'ils ont voté pendant des années des dépenses aussi somptueuses qu'inutiles, en arrosant notamment la fonction publique, ce qui diminue d'autant les moyens à disposition maintenant.

Malgré cette situation positive en matière de revenus

pour l'État, le PLR regrette l'importante augmentation des postes, 356 nouveaux équivalents temps-plein, qui dépasse largement la hausse de la population. Si une partie de cette augmentation s'explique par la démographie des élèves et la crise migratoire qui nous contraindra à accueillir des milliers de réfugiés, il est urgent de fournir des efforts structurels, afin de stopper le gonflement massif des effectifs de la fonction publique. Le PLR étudiera attentivement chacun de ces postes pour s'assurer qu'ils sont effectivement nécessaires sur le terrain et qu'ils offriront réellement des prestations utiles à notre population. Le PLR se réjouit en outre de prendre connaissance du projet de législature ainsi que des mesures structurelles liées au fonctionnement de l'État qui seront prévues par le gouvernement.

## MISSION POUR 2024

Le Conseil d'État a retrouvé une majorité de droite et le parlement a vu cette même majorité être renforcée. A cet égard, si nous sommes prêts à étudier ce budget et à l'améliorer pour débiter sereinement l'année 2024, il est fondamental d'enfin revoir l'organisation de l'État et le catalogue des dépenses pour s'assurer qu'elles sont justifiées et qu'elles apportent quelque chose à la population, notamment ceux qui souffrent aujourd'hui en voyant leur pouvoir d'achat être largement péjoré. Le peuple nous a donné

une mission claire pour ces cinq prochaines années et nous ne pouvons pas le décevoir. Cette mission commence avec ce budget 2024.

*Il est fondamental d'enfin revoir l'organisation de l'État et le catalogue des dépenses pour s'assurer qu'elles sont justifiées et qu'elles apportent quelque chose à la population.*



# Projets PLR pendants devant le Grand Conseil

Chaque mois, le *Nouveau Genevois* vous propose un panorama (presque) exhaustif des projets PLR encore pendants devant le Grand Conseil. Les **nouveaux** projets apparaissent **en couleur**. Nous ne manquerons pas, dans ces colonnes, de vous tenir informés des suites données à ces différents textes. Retrouvez-les aussi, de même que les projets déjà adoptés et le programme complet du parti, sur [plr-ge.ch](http://plr-ge.ch).



Par Gabriel Delabays

## FOCUS SUR...

... la M 2824, déposée par Alexandre de Senarclens. Cette motion demandait au Conseil d'État de surseoir à la généralisation du 30 km/h sur près de 450 axes routiers du Canton et de mettre en œuvre des mesures ciblées selon les différentes routes et quartiers concernés par le bruit routier, tenant ainsi compte de l'ensemble des usagers. Le PLR avait dénoncé particulièrement la préparation insuffisante de cette mesure prise par le Conseil d'État, décidée sans expertise ni examen précis, rue par rue, des périmètres visés, alors que le droit fédéral l'impose. Le PLR prônait également la mise en place d'actions visant à punir les chauffards ne respectant pas les règles de circulation routière, ainsi que l'installation de radars anti-bruit.

Cette motion a été adoptée par le Grand Conseil lors de la session du 1<sup>er</sup> septembre, ainsi que deux autres textes d'autres partis visant aussi à s'opposer à la généralisation du 30 km/h. On ne peut que se réjouir de l'adoption de ces trois motions, mettant ainsi fin à une mesure qui ne constitue qu'une chicane idéologique contre les véhicules individuels motorisés, ne tenant pas compte de la hiérarchie du réseau routier et qui aurait pénalisé l'ensemble des autres usagers de la route, les transports publics en particulier.

## AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

### PL 13028 « L'État doit favoriser l'accès à la propriété de son logement »

En bref : ce projet de loi vise à autoriser l'État à prêter à une personne souhaitant acquérir son propre logement les fonds propres nécessaires, jusqu'à concurrence de 15 %. Le candidat devra être un primo-acquéreur et ne pas disposer de fonds propres en quantité suffisante mais avoir une capacité financière adéquate, notamment en termes de revenus. Les fonds propres avancés par l'État devront être remboursés dans un délai de 10 ans. In fine, cela permettrait d'accéder à la propriété de son logement avec seulement 5 % de fonds propres.

### PL 13025 « Pour que les locataires puissent devenir, s'ils le souhaitent, propriétaires de leur propre logement »

En bref : ce projet de loi vise à autoriser les locataires qui le souhaitent à devenir propriétaires de leur logement à des conditions précises. Les conditions mises à cette acquisition ont trait au fait qu'elle doit se faire sans contrainte selon la protection contre le congé-vente, que le locataire occupe l'appartement depuis trois ans au moins et qu'en outre, les autres locataires de l'immeuble obtiennent formellement la garantie de ne pas être contraints d'acheter leurs appartements ou de partir. À cela s'ajoute la fixation d'un prix au mètre carré PPE maximal permettant des conditions d'accès abordables pour la classe moyenne.

### PL 11400 « Pour favoriser la réalisation de logements »

En bref : pour inciter les communes à construire des logements d'utilité publique, le projet vise à affecter une partie du fonds LUP cantonal de 35 millions/an à la réalisation des équipements publics, jusqu'ici à la seule charge des communes, ce qui s'avère souvent source de blocages. Ce mécanisme s'inscrit d'ailleurs dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle constitution.

### M 2748 « Pour étendre la paix du logement à l'ensemble du territoire genevois »

En bref : cette motion vise à appliquer à la zone de développement Praille-Acacias-Vernets l'accord trouvé par le Grand Conseil en août 2020 pour les zones de développement, à savoir une proportion d'un tiers de logement d'utilité publique (LUP), d'un tiers de logements à loyers libres (dont minimum 20 % de PPE) et d'un tiers de logements non subventionnés à loyers contrôlés. Ce texte vise à permettre un développement intelligent du PAV en sortant du prisme quantitatif pour passer à celui de la qualité, de la mixité et d'un aménagement urbain apaisé.

## ÉTAT ET FINANCES PUBLIQUES

### PL 13349 « Pour que chaque objet parlementaire ait un répondant au sein du Grand Conseil »

En bref : ce projet de loi vise à permettre le retrait automatique de textes figurant à l'ordre du jour du Grand Conseil pour lesquels il n'y a plus de signataire. Ceci permettrait un allègement conséquent des objets pendants.

### PL 13267 « Des transferts de compétences pour un meilleur accueil dans les ports genevois »

En bref : ce projet de loi vise à réorganiser les compétences en matière de gestion portuaire. Il confie les gestions courantes et de proximité des ports aux communes, via la création de groupements intercommunaux, l'un pour la rive droite et l'autre pour la rive gauche. Les communes seraient en outre chargées de la collecte des taxes d'amarrage pour financer leurs dépenses pour la gestion des ports. La capitainerie cantonale conserverait le rôle de haute surveillance, la gestion des ports de la Ville de Genève et les travaux lourds.

### PL 13249 « Lieu de résidence des collaborateurs du département »

En bref : ce projet de loi fait suite aux révélations dans la presse de la domiciliation d'une directrice d'une école primaire à Colmar. Il vise à garantir que les directeurs d'école soient domiciliés dans un périmètre plus restreint, afin de garantir la proximité de ceux-ci avec le corps enseignant et les parents, leur présence sur le terrain et de respecter la volonté du législateur lors de l'introduction de la fonction de directeur d'école primaire en 2008.

### PL 13215 « Pour une harmonisation du système des retraites qui préservent les prestations sociales »

En bref : ce projet prévoit que, pour chaque engagement ou chaque promotion à un échelon de cadre supérieur, le personnel de l'État soit affilié à une caisse de prévoyance en primauté des cotisations, en lieu et place de la primauté des prestations actuellement en vigueur.

### PL 13197 « Pour une harmonisation de la computation des délais »

En bref : ce projet de loi propose de modifier diverses lois de procédure pour harmoniser le calcul des délais postaux. Ainsi, en cas de notification par courrier A+ le week-end, le délai commencera à courir dès le jour ouvrable suivant, en principe le lundi, ce qui n'est pas le cas actuellement.

### PL 13196 « Quelles compétences pour la gouvernance des institutions de droit public ? »

En bref : le 1<sup>er</sup> décembre 2023, tous les conseils d'administration des institutions autonomes seront renouvelés. L'objectif de ce projet de loi est de garantir que ce renouvellement permette de répondre aux besoins des différentes institutions en termes d'expérience et de connaissances nécessaires à leur succès.

### PL 13077 « Pour une Cour constitutionnelle qui respecte le fédéralisme »

En bref : ce PL vise à exclure du champ de contrôle de la Chambre constitutionnelle les révisions de la Constitution cantonale, afin de s'assurer que l'Assemblée fédérale puisse se prononcer sur la conformité de ces révisions comme le prévoit le droit fédéral.

### PL 12793 « Pour que l'État reste un créancier responsable, fiable et solidaire »

En bref : ce projet demande que les créances de l'État soient désormais réglées dans un délai de 15 jours au maximum. Il s'agit d'accélérer le traitement informatique des créances de l'État et de régulariser une situation défectueuse dans la transmission des factures de certains services.

### PL 12789 « Des augmentations annuelles qui tiennent compte du personnel, de la santé budgétaire de l'État et de la situation économique du canton »

En bref : ce projet prévoit de donner la compétence de l'augmentation annuelle du traitement du personnel de l'État au Conseil d'État. Il s'agit de dépolitiser cette augmentation, qui est actuellement du ressort du Grand Conseil. Le projet de loi prévoit aussi que l'augmentation annuelle ne soit pas soumise à un principe automatique, mais soit réévaluée chaque année par le Conseil d'État selon la situation économique et budgétaire du canton, ce qui permet une meilleure flexibilité.

### PL 12748 « Pour une maîtrise efficiente du processus législatif et de l'effet des lois »

En bref : ce projet instaure un frein à la réglementation. Il prévoit que tout nouveau projet soit évalué en terme d'efficacité économique, sociale et financière. On entend par efficacité la limitation des contraintes administratives et financières d'une loi. Il prévoit en outre un examen de toutes les anciennes lois afin d'abroger ou de réduire les moins efficaces.

### PL 12575 « Maîtrise des engagements »

En bref : ce projet prévoit qu'un budget déficitaire ne peut prévoir la création de nouveaux postes sans qu'il soit prévu simultanément une diminution équivalente, en application du principe de réallocation des ressources. Toutefois une augmentation maximale du nombre total de postes à concurrence de la variation annuelle de la population du canton par rapport au dernier budget, peut être approuvée par le Grand Conseil à la majorité qualifiée des deux tiers.

### PL 12574 « Maîtrise des charges »

En bref : ce projet prévoit que lorsqu'un budget est déficitaire, il ne doit pas comporter une croissance des charges qui dépasse une croissance de la population.

### PL 12429 « Pour un choix libre et flexible de l'âge de la retraite »

En bref : ce projet de loi vise à flexibiliser l'âge de la retraite, pour les employés de l'État qui le souhaitent. Ainsi, il sera possible, pour autant qu'il n'y ait pas d'opposition des dirigeants, de prendre sa retraite à l'âge de 67 ans, plutôt que 65 ans actuellement.

### PL 11548 « Caisse de pension de l'État prise en charge paritaire de la cotisation »

En bref : de l'avis des députés, cumulée aux autres avantages de la fonction publique, la prise en charge de la cotisation LPP à hauteur de 2/3 crée un déséquilibre difficilement justifiable avec le secteur privé et un trop lourd fardeau pour le contribuable.

### M 2925 : « Pour une répartition plus équitable des bénéfices de la Loterie romande ! »

En bref : cette motion demande à la Loterie romande d'augmenter la part du bénéfice attribué au sport, en prévoyant notamment que l'intégralité des montants perçus dans le cadre des paris sportifs soit attribuée à la part bénéficiant audit domaine.

### M 2924 « Pour une attribution mixte des numéros des listes lors des élections »

En bref : cette motion demande de modifier le règlement d'application de la loi sur l'exercice des droits politiques, afin d'introduire un tirage au sort des numéros de listes lors de la 12<sup>e</sup> semaine précédant les élections. Cela permet aux partis de pouvoir disposer de leur matériel de campagne, avec indication du numéro de la liste, suffisamment à l'avance. Actuellement, le tirage au sort a lieu 7 semaines avant les élections.

### M 2879 « OMP déboussolé, prenons le temps de la réflexion »

En bref : cette motion demande de renoncer au projet de scission de l'Office Médico-Pédagogique (OMP) consistant à disjoindre les activités médicales et les activités pédagogiques.

## EMPLOIS ET ÉCONOMIE

### PL 13065 « Pour un soutien rapide et facilité aux acteurs de la restauration et du débit de boissons »

En bref : ce projet de loi prévoit l'octroi d'une aide unique et facilitée pour les secteurs de l'hôtellerie, de la restauration et du débit de boissons. Les mesures sanitaires en vigueur depuis décembre 2021, notamment le télétravail obligatoire et les règles des 2G et des 2G+, ont eu des conséquences importantes sur de nombreux secteurs d'activités, impliquant une baisse significative du chiffre d'affaires. L'aide proposée par le projet de loi vise donc la sauvegarde de l'emploi et des entreprises, et constitue un coup de pouce financier en attendant la fin des restrictions sanitaires et le redémarrage progressif de l'activité économique.

### PL 11716 « Ouverture du samedi »

En bref : les magasins devraient pouvoir ouvrir le samedi jusqu'à 19h, afin de mieux répondre aux besoins des consommateurs et de faire face à la concurrence française.

### PL 11715 « Ouverture du dimanche »

En bref : les magasins devraient pouvoir ouvrir quatre dimanches par année, afin de mieux répondre aux besoins des consommateurs et des touristes et de faire face à la concurrence française.

### M 2763 « Pour que Genève devienne un centre de technologie blockchain »

En bref : cette motion demande le développement d'une stratégie visant à accélérer les efforts en matière de technologie *blockchain* à Genève, particulièrement en créant un cadre solide, notamment légal, permettant à Genève d'accroître son rayonnement et sa prospérité par la constitution d'un terreau favorable à la technologie *blockchain* et aux initiatives dans ce domaine.

### M 2739 « Pour une bourse de formation et une aide individuelle extraordinaire pour les indépendants et dirigeants d'entreprises privés de leur outil de travail »

En bref : cette motion demande une bourse de formation et une aide individuelle extraordinaire pour les indépendants et les dirigeants d'entreprises privés de leur outil de travail. Il s'agit d'accompagner les indépendants et les patrons de PME, qui ont malheureusement perdu leur entreprise en raison de la crise du Covid-19, dans une reconversion professionnelle leur permettant un retour rapide à l'emploi et un avenir le plus radieux possible.

### R 1018 « Procès-verbaux d'ouverture des offres dans les procédures de passation des marchés publics : la transparence doit primer »

En bref : cette résolution demande que la commission consultative en matière de marchés publics puisse recevoir directement les procès-verbaux d'ouverture des offres, dans un but de transparence et afin de garantir le bon respect des procédures d'attributions des marchés publics.

### R 1017 « AIMP révisé : il est urgent que Genève y adhère ! »

En bref : cette résolution demande de pouvoir adhérer à l'Accord intercantonal sur les marchés publics, révisé en 2019, dans l'intérêt des PME et artisans locaux.

### R 949 « Réseau mobile et développement technologique, Genève dernière de classe ? »

En bref : la résolution demande de délivrer sans délai les permis de construire nécessaires à la mise en conformité des antennes de téléphonie mobile existantes pour le passage vers le réseau 5G, à se mettre en conformité avec le droit fédéral en levant le moratoire mis en place par Genève et à modifier rapidement la législation de sorte à pouvoir permettre la construction de nouvelles antennes compatibles avec la 5G et respectant les valeurs de rayonnement ionisant.

## FISCALITÉ

### PL 12709 « Pour que les liquidités des entreprises, en temps de crise, servent à l'emploi et à la pérennité de l'activité économique »

En bref : la Suisse connaît déjà la possibilité de reporter un exercice déficitaire sur les sept exercices suivants s'ils sont bénéficiaires. Ce projet vise à permettre également le report d'un déficit sur les années bénéficiaires précédentes, dégageant ainsi un crédit d'impôt correspondant au montant de la perte qui est utilisable pendant les cinq exercices subséquents à celui écoulé.

### PL 12264 « Déductions accrues des frais forfaitaires des frais relatifs aux immeubles privés »

En bref : ce projet de loi propose d'augmenter les montants déductibles à titre de frais forfaitaires relatifs à l'entretien et à l'amélioration énergétique des biens immobiliers, dans l'objectif de compenser la hausse de la valeur locative annoncée au début de l'année 2018.

### PL 12249 « Déductions accrues en faveur de la prévoyance »

En bref : alors que la prévoyance libre, ou 3<sup>e</sup> pilier B, prend de plus en plus d'importance pour la constitution d'une retraite digne, ce projet de loi favorise cette catégorie d'épargne en permettant une plus grande déductibilité de cette prévoyance libre.

### PL 12247 « Réduisons les impôts des personnes physiques »

En bref : face à l'augmentation des charges pesant sur les ménages genevois, ce projet de loi vise à leur offrir un bol d'air, en baissant l'impôt cantonal de 5% pour tous les contribuables.

### PL 11491 « Imposition communale au lieu de domicile »

En bref : une réforme majeure pour deux progrès concrets : des impôts communaux, enfin pleinement démocratiques et un soutien aux communes qui construisent des logements.

## MOBILITÉ

### PL 13204 « Pour le respect de la hiérarchie du réseau routier de notre canton et une stratégie routière démocratique »

En bref : ce projet de loi vise à modifier la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée, en réaction à la généralisation du 30 km/h, afin de garantir une vitesse de 50 km/h sur les axes structurants, d'exclure une baisse de la vitesse sur la moyenne ceinture et de garantir que les limitations de vitesse n'affectent pas la vitesse commerciale des transports publics. Ces mesures permettront d'assurer la bonne fluidité du trafic sur les axes routiers structurants, d'éviter une saturation des petites rues et de préserver les quartiers.

### M 2916 « Pour des infrastructures de recharge en adéquation avec les ambitions du plan climat cantonal en matière d'électromobilité »

En bref : cette motion demande de mettre en œuvre, en collaboration avec les communes et la fondation des parkings, une hausse significative des places équipées de bornes de recharge électrique, à l'attention des voitures et des cyclomoteurs. Elle demande en outre d'améliorer les incitatifs existants à l'attention des privés pour l'installation de bornes de recharge.

### M 2792 « Pour un contournement de Soral qui réponde aux préoccupations des habitants du sud du canton »

En bref : Cette motion fait suite au projet étudié par le département des infrastructures, qui prévoit un contournement routier par la France se raccrochant à un axe secondaire, déportant de fait la problématique du trafic à Soral sur d'autres petites communes. Le PLR propose une alternative via un contournement routier par l'ouest de Soral, se raccrochant à la route de Chancy et permettant ainsi aux utilisateurs d'aller directement au pôle multimodal de Bernex.

## SÉCURITÉ

**M 2950 « Pour que cessent les rixes entre bandes de jeunes »**

En bref: cette motion demande au Conseil d'État de procéder à un inventaire précis des incidents violents impliquant des jeunes au cours des cinq dernières années sur le territoire du canton et de prendre les mesures nécessaires visant à résoudre cette problématique et à venir en aide aux familles des jeunes délinquants.

## ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE

**PL 13195 « Favorisons la transition énergétique »**

En bref: ce projet de loi vise à accélérer les délais pour l'obtention d'une autorisation de construire, dans le cadre des rénovations énergétiques. La loi prévoit actuellement un délai de 3 mois à l'autorité pour se prononcer sur les demandes d'un requérant, mais en pratique les délais pour obtenir une autorisation de construire se situent plutôt dans une fourchette moyenne de 12 à 14 mois. Le projet de loi vise à éviter de faire courir les délais et à améliorer l'efficacité de l'administration.

**M 2903 « Soyons pragmatiques: pour le maintien d'une production hydroélectrique locale et renouvelable sur la Versoix, favorable aux objectifs énergétiques cantonaux »**

En bref: cette motion demande de renouveler sans délai la concession permettant l'exploitation de la centrale hydroélectrique de Richelien, sur la Versoix, jusqu'en 2060 à minima. La motion fait suite à la décision du Conseil d'État de ne pas renouveler la concession permettant l'exploitation de cette centrale produisant de l'électricité locale pour le réseau SIG.

**M 2858 « Rendons possible la pratique de l'agrivoltaïsme »**

En bref: cette motion demande de créer les bases légales pour que l'agrivoltaïsme soit autorisé à Genève, ainsi qu'à encourager la mise en place d'installations pilotes, en collaboration avec AgriGenève. L'agrivoltaïsme désigne l'usage intelligent de panneaux solaires dans des exploitations agricoles, afin d'apporter des bénéfices directs aux cultures en plus de la production d'électricité.

**M 2831 « Pour une réalisation efficace de l'assainissement énergétique des bâtiments du petit État et du grand État »**

En bref: cette motion fait suite au rapport n°169 de la Cour des comptes, qui révélait que de nombreux bâtiments échappaient au bilan énergétique de l'État (BEBE) et que l'État n'avait pas de réel monitoring pour la transition énergétique. La motion demande donc d'inclure dans le BEBE les édifices en location, tels que les édifices importants comme les bâtiments des HUG, Palexp et les locaux des TPG, et de mettre en œuvre les recommandations de la Cour des comptes.

## COHÉSION SOCIALE, FAMILLE ET GÉNÉRATION

**M 2813 « Pour la création d'un guichet de l'autonomie »**

En bref: cette motion demande au Conseil d'État d'évaluer la création d'un « guichet de l'autonomie » à destination des personnes en situation de handicap. L'objectif est de rassembler les informations sur les prestations disponibles dans le canton de Genève, tant proposées par l'État et les communes que par des associations ou des privés. Ce guichet pourrait être installé à la Maison de l'Autonomie à Lancy-Pont-Rouge.

## ÉCOLE ET FORMATION

**PL 13214 « Pour un meilleur soutien aux jeunes en difficulté scolaire au CO »**

En bref: ce projet de loi fait suite au refus de la réforme du cycle d'orientation en votation populaire. Il propose d'améliorer la prise en charge des élèves, en permettant plus de flexibilité pour les enseignants, un meilleur suivi individuel de l'élève, ainsi qu'un enseignement transversal valorisant les compétences de ce dernier.

**PL 12661 « Moins de tâches administratives, plus d'heures d'enseignement au cycle d'orientation »**

En bref: ce projet vise à augmenter le temps d'enseignement au cycle d'orientation et à diminuer les tâches administratives inutiles des enseignants. En effet, les enseignants genevois au secondaire enseignent environ 20% de moins que leurs voisins romands. Les modifications proposées permettraient notamment d'absorber la hausse des effectifs d'élèves dans le canton tout en continuant d'assurer un enseignement de qualité.

**PL 11926 « Formation des enseignants du primaire en 3 ans »**

En bref: les enseignants genevois sont les seuls de Suisse à devoir suivre une formation de quatre ans. De plus, cette formation trop longue est également insuffisamment orientée vers la pratique. Malgré l'acceptation d'une motion PLR demandant déjà de réduire cette formation à 3 ans, la Conseillère d'État en charge du DIP s'y refuse. Ainsi, le groupe confirme sa demande, cette fois, sous la forme d'un projet de loi.

**M 2927 « Stop à la diminution des jours de cours et au prolongement des sessions d'épreuves et d'examens pour les élèves genevois ! »**

En bref: cette motion demande de ne pas raccourcir l'année scolaire et ne pas prolonger les périodes d'épreuves et d'examens en faveur de manifestations extrascolaires. L'ancienne magistrate en charge du Département de l'Instruction publique avait en effet autorisé l'absence des élèves pour la journée du 14 juin, y compris lors des périodes d'examens, compliquant ainsi le travail des enseignants. La motion demande en outre de fixer des critères stricts permettant de justifier l'absence de cours et d'épreuves en faveur d'une manifestation extrascolaire.

**M 2887 « Des solutions concrètes pour améliorer le cycle d'orientation ! »**

En bref: cette motion accompagne la mise en œuvre du PL 13214. Elle vise notamment à améliorer rapidement la prise en charge des élèves en grande difficulté, et à améliorer l'orientation, en particulier en valorisant les formations professionnelles.

**M 2724 « Stop à la création d'écoles à filières mixtes dans l'enseignement secondaire II »**

En bref: la motion demande d'arrêter la création de filières mixtes dans les établissements genevois. Ces filières représentent un accroissement du temps de travail pour le corps enseignant et ne répondent pas aux lacunes d'orientation. Elles demandent également un coût organisationnel et financier trop important par rapport à leur réelle plus-value. Les trois établissements qui les pratiquent actuellement le font pour des raisons historiques, mais il n'est nullement nécessaire d'étendre le système aux autres établissements.

**M 2672 « Pour le développement des "cliniques de recherche", un outil pour l'apprentissage académique, l'expérience professionnelle et l'intérêt général »**

En bref: la motion demande à améliorer les collaborations entre les différentes hautes écoles, écoles professionnelles et l'Université de Genève afin de développer les « cliniques de recherche », outil pour faire réfléchir les étudiants sur les problématiques sociales de la Cité, tout en renforçant les partenariats étatiques et privés permettant la mise en place de nouvelles cliniques sans coûts supplémentaires pour les finances publiques.

**M 2563 « Pour un bilan de la loi sur l'instruction publique »**

En bref: suite à l'entrée en vigueur de la loi sur l'instruction publique le 1<sup>er</sup> janvier 2016, cette motion demande un bilan de cette loi afin d'en évaluer son efficacité et ses effets, notamment en rapport avec les dispositions relatives à l'éducation spécialisée, communément appelée « l'école inclusive ».



VOTRE CONSEILLER IMMOBILIER GLOBAL ET SPÉCIALISÉ

 GROUPE SPG-RYTZ

T +41 (0)22 849 65 16 | www.spg-rytz.ch

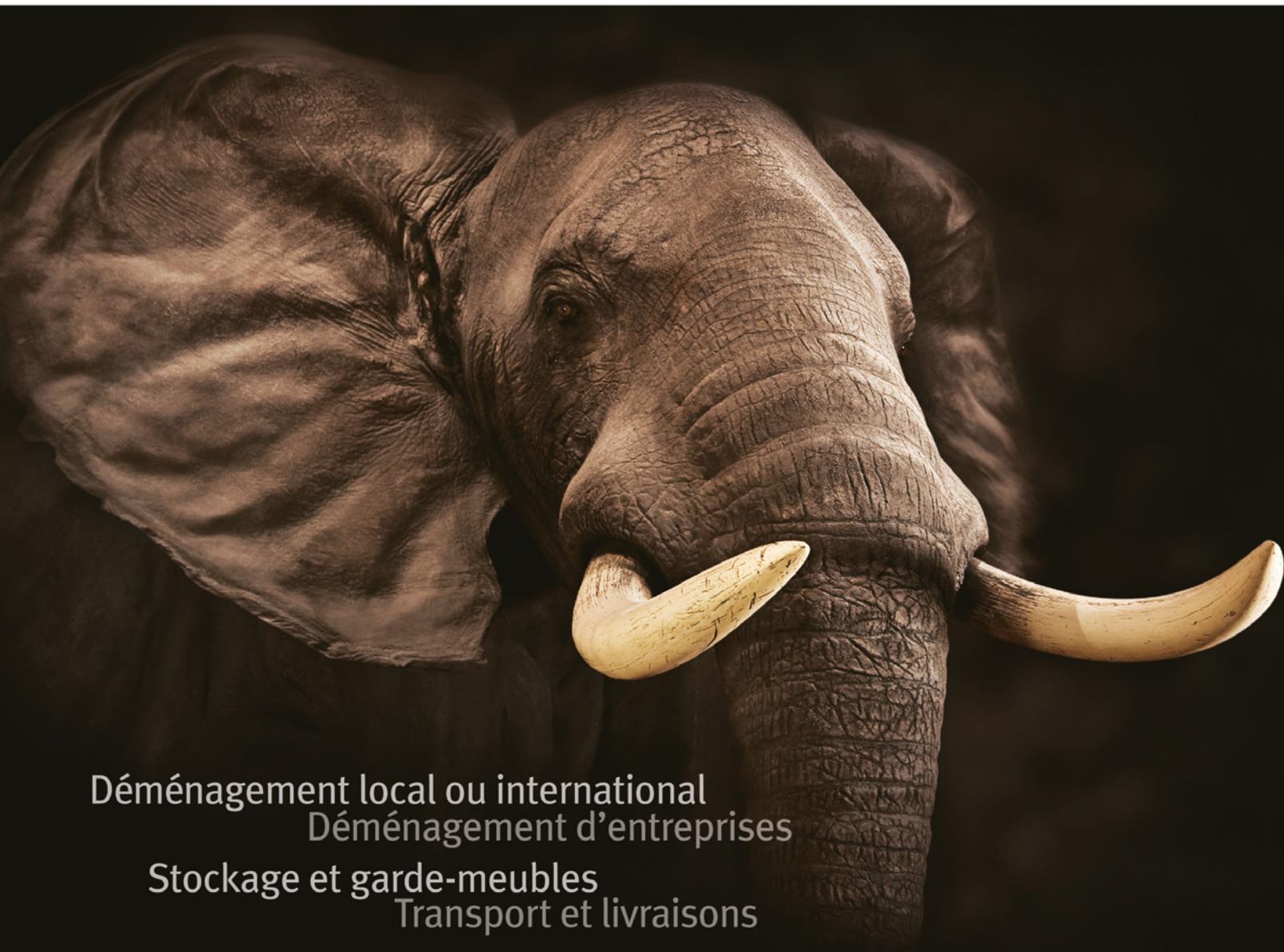


**Une campagne  
riche en émotions**

**Merci à tous !**



# Balestrafic: fort par nature!



Déménagement local ou international  
Déménagement d'entreprises  
Stockage et garde-meubles  
Transport et livraisons

Ce n'est pas un hasard si nous avons choisi l'éléphant comme symbole. Cet animal représente la force, l'intelligence, mais aussi l'esprit d'équipe et la loyauté. Des valeurs qui sont les nôtres et que nous partageons avec nos clients.

Quels que soient vos besoins en terme de logistique, de stockage ou de déménagement, nous avons votre solution.

Pour vous en convaincre, il ne vous en coûtera rien, si ce n'est le temps que vous voudrez bien nous consacrer afin que nous étudions et comprenions vos besoins.

**BALESTRAFIC**

[www.balestrafic.ch](http://www.balestrafic.ch)

17-19 rue Baylon - 1227 Carouge - Tél. 022 308 88 00